

Jeudi 13 février

Couriot : Parc-musée de la mine Saint Étienne

Nommé officiellement « COURIOT musée de la mine », il est installé dans les bâtiments du dernier puits stéphanois (fermé en 1973).

Le musée propose la visite d'une galerie reconstituée et des bâtiments historiques de l'ancien site minier :



Le parcours patrimonial de Couriot-musée de la mine fait découvrir les principales salles du puits, sur les pas des mineurs : le grand lavabo (le vestiaire des mineurs) avec ses paniers pendus au plafond, la salle des douches, la lampisterie, mais aussi la salle de la machine d'extraction, avec la guérite du machiniste et la grande machine qui commandait la marche des cages.

On peut également visiter l'atelier des locomotives électriques et l'impressionnante salle des compresseurs, avec ses énormes machines qui permettaient de donner vie aux marteaux-piqueurs.

La galerie minière souterraine, reconstituée, sera découverte. Une fois emprunté l'ascenseur qui simule la descente à 700 m de profondeur, vous cheminerez dans un univers minutieusement reconstitué avec l'aide d'anciens mineurs.

Après avoir voyagé dans le petit train de la mine, vous découvrirez le travail et la vie des hommes au fond. Comme dans une vraie mine, il faut serpenter dans la pénombre entre les étais : un vrai moment d'exploration qui vous enchante...



Départ en car de Saint-Paul à 13h, de la Grand-Croix à 13h05

Retour vers 18h

Tarif par personne 14,50 €

Les inscriptions seront prises les 7 et 16 janvier

Renseignements au **06 82 62 22 04** ou **06 15 16 43 00**

Nous ne rembourserons les adhérents qui renonceraient, **après inscription**, à la sortie, qu'aux conditions suivantes :

Remboursement intégral : Le désistement est signalé 10 jours avant la sortie.

Remboursement à 50% : Désistement du 10ème jour au 8ème jour avant la sortie.

Remboursement des frais de repas uniquement : Désistement à partir du 8ème jour avant la sortie.

Aucun remboursement : Non présent à l'heure du départ.

Nous nous réservons le droit d'annuler la sortie si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.